

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la ville de Kinshasa (PDMRUK)

TERMES DE REFERENCE DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

1. Introduction

a) Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour préparer le projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa, ayant pour objectif dans sa première phase, d'améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables ciblés, par des investissements sélectionnés et renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Kinshasa. Le projet de développement urbain pour la ville de Kinshasa, PDMRUK est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le PDMRUK vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili. Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

Le projet comprend les quatre (4) Composantes ci-après :

Composante 1 : Gestion urbaine et services ayant les Sous-composantes et activités ci-dessous :

- Sous-composante 1.1. : Aménagement urbain et gestion du foncier
 - 1.1. a Planification urbaine locale et études stratégiques
 - 1.1. b Transformation digitale et outils de gestion urbaine innovants
 - 1.1.c Renforcement des capacités de l'administration urbaine et des établissements universitaires
 - 1.1. d Renforcement de la gestion et de l'occupation foncière



- 1.1.e Entretien des infrastructures et l'inclusion économique des groupes vulnérables
- 1.1.f. Prévention de violence et autonomisation des femmes
- Sous-composante 1.2. : Gouvernance locale
 - 1.2. a Maximisation et sécurisation des recettes
 - 1.2. b Programmation des investissements
 - 1.2. c Renforcement des capacités
 - 1.2. d Amélioration de la capacité de réponse aux catastrophes
- Sous-composante 1.3. : Développement des compétences

Composante 2 : Infrastructures résilientes constituée des Sous-composantes et activités ci-dessous :

- Sous-composante 2.1. : Niveau des quartiers
 - 2.1.a Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité
 - 2.1.b. Mobilité urbaine
 - 2.1.c. Lutte contre les érosions et les inondations
- Sous-composante 2.2. : Niveau de la ville
 - 2.2.a. Eau
 - 2.2.b. Assainissement
 - 2.2.c. Gestion de déchets solides
 - 2.2.d. Energie

Composante 3 : Gestion du projet

Composante 4 : Contingence d'intervention d'urgence.

En plus, les thématiques suivantes seront généralisées à l'ensemble des activités :

- transformation digitale ;
- génération d'emplois ;
- mobilisation des investissements du secteur privé ;
- considérations de genre et autonomisation des femmes ;
- inclusion sociale.

b) Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet

Agences d'exécution du projet

Les agences d'exécution chargées de la préparation et de la mise en œuvre des différentes activités du projet sont reprises ci-dessous :

- ❖ **La Cellule infrastructures** chargée de la coordination générale de la préparation et de la mise en œuvre du projet, ainsi que de la mise en œuvre des activités 2.1.b « mobilité urbaine » et 2.1.c « lutte contre les érosions et les inondations ») ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;



- ❖ **La Cellule d'Exécution des Projets Eau de la REGIDESO, « CEP-O/REGIDESO »** en sigle pour les activités 12.2.a « Eau » et 2.2.b « Assainissement » ;
- ❖ **L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques, « UCM »** en sigle, responsable de la mise en œuvre de l'activité de la Sous-composante 2.2.d « Energie » ;
- ❖ **L'Institut National de Préparation Professionnelle, « INPP »** en sigle, porteur de la sous-composante 1.3. « Développement des compétences » ;
- ❖ **La Cellule de Développement Urbain de la ville province de Kinshasa, « CDU – VPK »** en sigle, qui s'occupera des sous-composantes 1.1. « Aménagement urbain et Gestion du foncier urbain » et 1.2. « Gouvernance locale », et des activités 2.2.c « Gestion des déchets » et 2.1.a « Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité ». Elle sera également étroitement associée à la préparation technique des activités 2.1.b « mobilité urbaine » et 2.1.c « lutte contre les érosions et les inondations ». Pour le cas spécifique des activités de renforcement de la gestion et de l'occupation foncières la VPK collaborera étroitement avec le Ministère National des Affaires Foncières.

Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- ❖ Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke ;
- ❖ Les administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke ;
- ❖ L'Administration de la ville province de Kinshasa ;
- ❖ La population de Kinshasa en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- ❖ Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- ❖ Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- ❖ Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- ❖ Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- ❖ Le Ministère national et le ministère provincial des Affaires Foncières ;
- ❖ Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
- ❖ Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) ;
- ❖ La REGIDESO ;
- ❖ Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- ❖ Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociales) ;
- ❖ Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, ISAU).

2. Mandat du Spécialiste en passation des marchés

a) Objectif de la mission



En tant que membre de l'équipe de la Cellule d'Exécution du Projet, le spécialiste en Passation des marchés est placé sous l'autorité directe du chef du projet PDMRUK à qui, il rend compte de ses activités. Il exerce toutes les activités relatives à la programmation, l'acquisition des biens et services dans le cadre du projet et il est chargé d'assurer le bon déroulement de toutes les activités d'acquisition de services des consultants, de biens et travaux relatifs aux projets confiés à la Cellule d'Exécution du projet : PDMRUK .

b) Liens hiérarchiques :

Le spécialiste de la passation des marchés du PDMRUK est placé sous la supervision directe du chef du projet PDMRUK et du Responsable de l'Unité de Passation des Marchés de la Cellule Infrastructures, à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne les questions de passation de marchés.

Il/elle devra en particulier s'assurer :

- du respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé ;
- de la qualité des dossiers de consultation (DAO ou DP) et les rapports d'évaluation des offres et en particulier la justesse des propositions d'attribution des marchés au regard des directives et des stipulations des dossiers de consultation ;
- de la revue des correspondances et documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant.

c) Attributions et tâches

La coordination générale du projet est placée sous la responsabilité de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP).

Le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) réalise, sous l'autorité du chef de projet PDMRUK , la passation de tous les marchés et sera responsable de la vérification de la qualité de la passation des marchés effectuée par les autres acteurs du Programme. Il/Elle s'assure que toutes les procédures conduisant à une dépense de la part du projet soient bien en accord avec les règles de la Banque Mondiale.

Sur la base du manuel des procédures et du plan de passation de marchés, approuvés, ses tâches au sein du projet consisteront à :

c.1.) Elaboration et suivi du plan de passation des marchés

Après finalisation du plan d'actions budgétisé des activités du projet et de ses différentes composantes :

- Elaborer le plan de passation des marchés qui en découle,
- S'assurer que les mesures idoines sont prises pour que les marchés soient signés dans les délais requis ;
- Mettre en place un système de suivi des activités de passation des marchés afin de pouvoir identifier rapidement les sources de retard dans le processus de passation et d'exécution des marchés et proposer des solutions de rectification.

c.2) Rôle de conseil auprès du chef de projet et de tous les membres de l'équipe

Dans sa mission au sein de l'équipe, le Spécialiste en passation des marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dont en particulier au chef du projet dans :

- La phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
- L'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- La réponse aux commentaires de la Banque ;



- Les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ;
- L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités en passation des marchés.

c.3) Rapports à produire par le Spécialiste en passation des marchés

Le Spécialiste en passation des marchés produira les rapports suivants :

- Les rapports d'activités trimestriels de passation des marchés dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre concerné ;
- Les rapports annuels d'activités de passation des marchés dans les 45 jours qui suivent l'année concernée ;
- Le rapport d'achèvement de la mission ;

3. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le Spécialiste en Passation des Marchés

- Ne sera pas membre actif des commissions d'évaluation, ni de la commission des marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la commission des marchés ou de la commission d'évaluation ;
- Ne devra pas participer à titre de responsable principal aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apporte un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ;
- Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable

4. Durée et lieu de la mission

Le spécialiste en passation des marchés signera un contrat d'une année renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP).

5. Qualifications professionnelles :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 ans minimum) en droit, économie, ingénierie, gestion ou équivalent ;
- Avoir une expérience globale minimale de 10 ans dont au moins cinq (05) ans au poste de responsable principal de passation de marchés dans des projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement. L'expérience dans un projet sur financement Banque Mondiale est un atout majeur.
- Avoir une bonne connaissance des règles et procédures de la Banque Mondiale pour la passation des marchés et des accords de financement ; avoir une bonne maîtrise de l'informatique et logiciels de base de données et de bureautique,
- Connaître les procédures de passation de marchés de l'Etat ainsi que celles des collectivités locales est un atout,



- Etre capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français ;
- Avoir la maîtrise de l’outil informatique et avoir une connaissance des logiciels standard (Word, Excel, Power Point, ...).

6. Critères de performances clés :

- a) le pourcentage de marchés qui ont été effectivement conclus, signés et mis en exécution pendant l’année en comparaison aux prévisions du PTBA et du PPM ;
- b) le pourcentage de marchés qui ont été passés, conclus et signés dans un délai maximum de cinq (5) mois entre la publication de l’avis d’appel d’offres et la signature du marché pour les marchés de travaux ou de fournitures et équipements ou six (6) mois entre la publication de l’avis à manifestation d’intérêt et la signature du marché pour les marchés à passer avec des cabinets de consultants ;
- c) Respect des échéances liées aux rapports d’activités de passation des marchés.

Il est attendu de l’équipe du projet que chacun de ces trois indicateurs soit au moins atteint à 75 % ; un pourcentage inférieur ou égal à 50 % est considéré comme performance faible ; la performance est médiocre si un de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %.

